

CIRCUITS ÉLECTRIQUES

Identification des circuits (fusibles ou disjoncteurs)

Le Code de l'électricité du Québec spécifie clairement que chaque disjoncteur ou fusible d'un panneau (de disjoncteurs ou de fusibles) doit être identifié, c'est-à-dire qu'on doit retrouver une inscription indiquant l'appareil auquel il est relié. On retrouvera, entre autres, sur un même panneau, les identifications cuisinière chauffe-eau, sècheuse, lave-vaisselle et ce, pour l'ensemble des appareils électriques de la maison. Le maître électricien qui effectue les travaux a la responsabilité d'identifier les disjoncteurs et fusibles concernés.

Défaillance d'un disjoncteur

Il peut arriver qu'un disjoncteur ne déclenche pas. Étant une pièce mécanique, il doit être bougé de temps à autre pour éviter d'être figé en raison d'une certaine condensation à l'intérieur du panneau. Il est conseillé de fermer et de rallumer les disjoncteurs au moins deux fois par année, au changement d'heure (printemps et automne). Cette mesure de prévention peut également s'appliquer aux fusibles bouchons (qui se vissent) qu'on recommande de resserrer au moins deux fois par année pour assurer un meilleur contact.